Université Perpignan Via Domitia

Présidence
Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 22 octobre 2026

Décision n°2026-056 du 22 octobre 2026 proclamant la nomination de l'administrateur provisoire du département Carrières Juridiques de l'institut universitaire de technologie de Perpignan

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, L 713-1, L 713-9, D 713-1 et R 719-80 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu les statuts de l'institut universitaire et de technologie de Perpignan ;
Vu l'arrêté de l'institut universitaire de technologie de Perpignan du 3 juillet 2023 portant nomination du chef de département « Carrières juridiques » à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de trois ans ;
Vu la décision n°2023-043 du 16 octobre 2023 proclament l'élection de M. David Duval en qualité de directeur de l'institut universitaire de technologie de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Considérant l'absence de candidature pour l'élection du chef de département de Carrières Juridiques du 15 juin 2026,

DECIDE

Article 1er - Monsieur David DUVAL, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire du département « Carrières Juridiques » de l'institut universitaire de technologie de Perpignan, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 28 février 2027.

Article 2 - Le directeur de l'institut universitaire de technologie et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président de l'Université,

Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr